

La Hotline W

Afin d'élargir l'offre de services aux parlementaires, le central téléphonique « Hotline W » a été créé en 1996. Celui-ci centralise les demandes des députés, organes et groupes parlementaires du Bundestag de rédaction de travaux de la direction « Études » et de recherche d'informations spécialisées. Les demandes sont soit traitées directement par la Hotline W, soit transférées, selon leur nature, aux unités de l'administration compétentes, et plus particulièrement aux services spécialisés, à la bibliothèque, aux archives parlementaires, à la documentation parlementaire ou à la documentation de presse. De plus, les collaborateurs de la Hotline W effectuent eux-mêmes des recherches dans des banques

de données ou sur internet. La Hotline W propose également des formations en recherche documentaire pour les collaborateurs des députés. L'interconnexion avec les services spécialisés est particulièrement étroite : la Hotline W diffuse une sélection de travaux de la direction « Études » sous forme imprimée ou bien sur l'intranet ou internet.



Éditeur : Bundestag allemand, Service des Relations publiques
Conception : Regelinis Westphal Grafik-Design / Berno Buff
Adaptation : Marc Mendelson, Berlin
Traduction : Service linguistique du Bundestag allemand, en collaboration avec Pierre Debock
Aigle du Bundestag : Pr Ludwig Gies ; adaptation 2008 büro uebele
Photographies : Deutscher Bundestag / Werner Schüring
Impression : Druckhaus Waiblingen, Remstal-Bote GmbH

Clôture de rédaction : janvier 2018
© Deutscher Bundestag, Berlin
Tous droits réservés.

La présente publication est éditée dans le cadre des relations publiques du Bundestag allemand. Elle est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Elle ne peut être utilisée ni à des fins de promotion électorale, ni dans le cadre des relations publiques des partis ou groupes parlementaires.



Deutscher Bundestag

La direction « Études »



La direction « Études »

Fournisseur de services

Offrir des services de recherche aux députés, être la fabrique à idées du parlement, gérer le savoir : toutes ces missions sont celles de la direction « Études » de l'administration du Bundestag allemand. Les députés ont besoin d'informations scientifiquement fondées dans leur travail, grâce auxquelles ils peuvent remplir leurs missions principales – l'élaboration des lois et le contrôle du gouvernement – de manière appropriée.

À travers les ministères, le pouvoir exécutif a accès à toutes les informations déterminantes de ses différents domaines de compétence. Afin d'assurer les mêmes possibilités au pouvoir législatif, c'est-à-dire au Bundestag, un service d'études spécialisé propre au parlement a été créé au début des années 1960. Aujourd'hui, ce service constitue une direction autonome – la direction « Études » – au sein de la direction générale « Études et relations extérieures ».

Les services de la direction « Études » sont à la disposition exclusive du parlement. Tous les membres du Bundestag et les organes politiques, comme les commissions, ont le droit d'y faire appel. Le travail de la direction « Études » repose sur certains critères obligatoires : présentation dans l'optique du travail parlementaire, approche interdisciplinaire et neutralité politique.

Optique parlementaire

Qu'il s'agisse d'informations en bref sur l'importante documentation disponible et l'état actuel des connaissances ou de vastes travaux de recherche, l'éventail travaux pouvant être commandés à la direction « Études » est très large. La procédure est toujours la même et comprend une prise de contact avec le commanditaire afin de préciser les souhaits de recherche spécifiques et le délai de livraison du travail. Toutes les demandes sont traitées indivi-

duellement : chaque travail est une réponse sur mesure à la question personnelle du commanditaire. Une attention particulière est cependant portée à ce que les travaux soient présentés dans l'optique du travail parlementaire.

Approche interdisciplinaire

Il apparaît de plus en plus souvent que les demandes des parlementaires sortent des limites thématiques d'un seul service spécialisé. Une approche interdisciplinaire est indispensable, par exemple dans la politique de l'énergie, car il faut prendre simultanément en considération des aspects économiques, écologiques, de la législation environnementale et même, selon les cas, de la politique du développement ou de la recherche. Les services de la direction « Études » travaillent également de manière transversale lorsqu'ils font appel aux connaissances spécifiques d'instituts de recherche, d'universités ou d'associations. Parmi les plus importants partenaires dans

cette « gestion du savoir », on trouve le « CERDP » (Centre européen de recherche et de documentation parlementaires), un réseau de services d'études des parlements. Quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) font partie actuellement du CERDP, ainsi que les quatre États observateurs auprès de l'APCE : Israël, Canada, Mexique et États-Unis.

Neutralité politique

Le travail de la direction « Études » est politiquement neutre. Les demandes sont traitées dans l'ordre où elles sont reçues. Chaque député, chaque organe parlementaire reçoit une même réponse à une même question. Au terme d'un délai de réserve de quatre semaines, pendant lequel seul le commanditaire peut utiliser les conclusions du travail demandé, ces dernières sont généralement rendues publiques par la direction « Études ». Le nom du demandeur reste cependant toujours confidentiel.

Des informations actives

Outre le traitement des demandes qu'elle reçoit, la direction « Études » a développé ces derniers temps son offre d'informations actives. Celles-ci offrent aux parlementaires des dossiers spécialisés et des données de fond sur des sujets probablement appelés à figurer à l'agenda politique. Les informations actives se trouvent sur l'intranet du Bundestag allemand, et parfois également sur son site web (<https://www.bundestag.de/analysen>). Les fiches d'information précises et instructives intitulées « Notions d'actualité » (Aktueller Begriff) et « Notions d'actualité – Europe » (Aktueller Begriff – Europa) sont devenues le produit-phare de la direction « Études ». Elles rencontrent un grand intérêt non seulement de la part des députés, mais aussi des enseignants, des lycéens et étudiants et des journalistes.

La gestion du savoir

La direction « Études » comprend dix services spécialisés. Les questions relatives aux thématiques européennes sont prises en charge par le service spécialisé « Europe » (PE6), au sein de la direction PE. Ensemble, ces services spécialisés couvrent tout l'éventail des thématiques politiques.



Les services spécialisés

WD 1

Histoire, histoire contemporaine et politique

WD 2

Affaires étrangères, droit international, coopération économique et développement, défense, droits de l'homme et aide humanitaire

WD 3

Constitution et administration

WD 4

Budget et finances

WD 5

Économie et transports, alimentation, agriculture et protection des consommateurs

WD 6

Travail et affaires sociales

WD 7

Droit civil, pénal et procédural, droit de la protection de l'environnement, construction et affaires urbaines

WD 8

Environnement, protection de la nature, sûreté nucléaire, éducation et recherche

WD 9

Santé, famille, personnes âgées, femmes et jeunesse

WD 10

Culture, médias et sports

PE 6

Europe